

## SEANCE DU VENDREDI 6 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Cabrerets, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Laure LE FOURN, Maire.

Etaient présents : Le Fourn Marie-Laure, Mousset Paul, Delpech Agnès, Vergnes Sophie, Bessac Alain, Van Der Knaap Will, Bacher Gabrielle, Doumarés Patrick.

Absent excusé : Magot Vincent (pouvoir à Doumarés Patrick).

Madame Sophie Vergnes est élue secrétaire.

Mme le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du 5 novembre 2024 qui n'appelle aucune observation.

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR :

#### CENTRE DE PREHISTOIRE DU PECH MERLE

- Attribution d'une prime au personnel sous contrat de droit privé.
- Tarifs des entrées 2025.
- Présentation et vote d'une décision modificative budgétaire.

#### COMMUNE

- Opération « Rénovation de l'ancienne école » : Révision et validation du plan de financement.
- Opération « Rénovation de l'ancienne école » Niveau RDC (Bibliothèque-salle associative) : Révision et validation du plan de financement.
- Opération « Rénovation de l'ancienne école » Niveau 1 (Logement) : Révision et validation du plan de financement.
- Maison communale « Lemozi » : Mise en colocation - Proposition de règlement intérieur.
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

#### CENTRE DE PREHISTOIRE DU PECH MERLE : ATTRIBUTION D'UNE PRIME AU PERSONNEL SOUS CONTRAT DE DROIT PRIVÉ

En accord avec le Directeur du Centre de Préhistoire du Pech Merle, Madame la Maire propose à l'assemblée d'attribuer une prime annuelle exceptionnelle de neuf cents euros brut (900,00 €) aux employés de droit privé ayant effectué la saison complète 2024 (7 mois).

Elle propose que Madame Ervelynn Morisset, Responsable des guides, perçoive une prime de mille quatre cents euros brut (1.400,00 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime,

- accepte de verser une prime à chaque membre du personnel ayant été sous contrat de droit privé avec le Centre de Préhistoire du Pech-Merle durant la saison 2024, tel que précisé ci-dessus.
- dit que cette prime sera versée avec la paie du mois de décembre 2024.

#### CENTRE DE PREHISTOIRE DU PECH MERLE : TARIFS DES ENTREES 2025

Suite à la réunion de fin de saison qui s'est tenue le 26 novembre dernier à Pech Merle, après débat, et suite à un vote à main levée donnant le résultat suivant :

Nombre de votants : 9          Pour : 8          Abstention : 1          Contre : /

Le Conseil municipal valide les tarifs des visites guidées de la grotte du Pech Merle et des animations du Centre de Préhistoire du Pech Merle, pour l'année 2025, de la façon suivante :

### **Visite guidée de la grotte**

### **Tarifs 2025**

- Individuels 18 ans et plus	17,00 €
- Individuels de 15 à 17 ans (inclus)	14,00 €
- Individuels de 5 à 14 ans (inclus)	9,00 €
- Enfants de moins de 5 ans	4,00 €
- Groupes adultes (15 ans et plus) (à partir de 20 personnes)	13,00 €
- Groupes scolaires, étudiants	7,50 €
- Groupes <u>pour tours opérateurs</u>	12,00 €
- Groupes scolaires, maternelle	3,50 €
- Visites spéciales et explorateurs	30,00 €

### **Visite libre musée seul, familles ou groupes : gratuit**

#### **Animations**

- Atelier pédagogique (famille adulte)	7,00 €
- Atelier pédagogique (famille enfant)	3,50 €
- Atelier pédagogique (scolaire)	5,00 €
- Visite commentée du Musée	16,00 €

### **CENTRE DE PREHISTOIRE DU PECH MERLE : PRESENTATION ET VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE**

Mme le Maire rappelle qu'un programme intitulé « Bâtiment » a été inscrit au budget primitif 2024 du Centre de Préhistoire du Pech Merle à hauteur de 52.284,00 €.

Afin de financer l'intégralité des travaux réalisés, Mme le Maire propose à l'assemblée de voter la décision modificative budgétaire suivante : Vote de crédits supplémentaires DM n° 2

#### **Compte dépenses**

##### **Section fonctionnement**

011-61521 Entretien réparation sur bâtiments	- 30.000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	30.000,00 €

##### **Section investissement**

Chapitre/Article/Opération	
21-2131-10073 Bâtiments	30.000,00 €

#### **Compte recettes**

##### **Section investissement**

Chapitre/Article/Opération	
021-021-OPFI Virement de la section de fonctionnement	30.000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **unanime**, valide la décision modificative budgétaire présentée ci-dessus.

\*\*\*\*\*

## COMMUNE

### OPERATION : « RENOVATION DE L'ANCIENNE ECOLE » : REVISION ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2025.

Lors de sa séance du 9 janvier 2024, le Conseil municipal a validé l'avant-projet présenté concernant la rénovation de l'ancienne école, et adopté le plan de financement prévisionnel rappelé ci-après :

Coût estimé de l'opération                      383.456,00 HT                      460.147,20 TTC

Plan de financement Prévisionnel	Base	Taux	Montant
Dotation d'Equipeement Territoires Ruraux 2024	383 456 €	35%	134 210 €
Subvention du Conseil Départemental (FAST)	229 733 €	30%	68 920 €
Subvention Européenne (FEDER)	131 535 €	45%	59 191 €
Subvention du Conseil Régional d'Occitanie (ERP)	17 816 €	20%	3 563 €
Subvention du Conseil Régional d'Occitanie (ENR)	63 300 €	20%	12 660 €
Fonds Vert	94 365 €	30%	28 225 €
Autofinancement (fonds propres)		20%	76 688 €
<b>Total</b>			<b>383 456 €</b>

Vu le courrier reçu de Mme la Préfète du Lot nous informant que la demande de subvention n'a pas été retenue pour la programmation de la DETR 2024, et nous invitant à reconduire notre demande au titre de la DETR 2025,

Vu le courrier reçu récemment de Mme la Présidente de la Région Occitanie nous informant que l'enveloppe du FEDER Massif Central ne permet pas de retenir des projets d'intérêt plus local, et en particulier la réhabilitation de logements communaux,

Mme le Maire propose à l'assemblée de revoir le plan de financement tenant compte des informations précitées :

*Plan de financement prévisionnel*

Coût estimé de l'opération                      383.001,00 HT                      459.601,20 TTC

Plan de financement	Base	Taux/Base	Montant	Taux/Total
Dotation d'Equipeement Territoires Ruraux 2025	383 001 €	30%	114 900 €	30%
Subvention du Conseil Départemental (FAST)	229 460 €	30%	68 838 €	18%
Subvention du Conseil Régional d'Occitanie (ERP)	17 816 €	20%	3 563 €	1%
Subvention du Conseil Régional d'Occitanie (ENR)	62 665 €	20%	12 533 €	3%
Fonds vert	100 863 €	30%	30 259 €	8%
Autofinancement			152908 €	40%
<b>TOTAL</b>			<b>383.001 €</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, suite à un vote à main levée donnant le résultat suivant :

Nombre de votants : 9                      Pour : 9                      Contre : /                      Abstention : /

- adopte le plan de financement présenté ci-dessus,
- dit que cette délibération complète la délibération n°2024-2 du 9 janvier 2024.
- autorise Mme le Maire à solliciter l'attribution des subventions et signer tout document nécessaire à la constitution des dossiers.

**OPERATION : « RENOVATION DE L'ANCIENNE ECOLE » NIVEAU RDC : BIBLIOTHEQUE-SALLE ASSOCIATIVE : REVISION ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

*Sans objet, la délibération précédente révisant et validant le plan de financement prévisionnel pour l'ensemble du bâtiment (niveau RDC et niveau 1) est suffisante.*

**OPERATION : « RENOVATION DE L'ANCIENNE ECOLE » NIVEAU 1 : LOGEMENT : REVISION ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

*Sans objet, la délibération précédente révisant et validant le plan de financement prévisionnel pour l'ensemble du bâtiment (niveau RDC et niveau 1) est suffisante.*

**MAISON COMMUNALE « LEMOZI » : MISE EN COLOCATION – PROPOSITION DE REGLEMENT INTERIEUR**

Par délibérations des 9 avril et 28 mai 2024 le conseil municipal a acté l'acquisition d'un bien immobilier composé d'un terrain de 2.700 m<sup>2</sup>, de deux garages et d'une maison adaptée à la colocation pour des travailleurs saisonniers, en priorité le personnel saisonnier du Centre de Préhistoire du Pech Merle et des entreprises de Cabrerets.

La maison comprend une cuisine, une salle à manger et deux salles d'eau composant la partie commune de l'habitation, et 4 chambres individuelles.

Mme le Maire donne lecture d'un projet de règlement intérieur d'une mise en colocation définissant les droits et obligations de chacune des parties.

Ce règlement en l'état appelle plusieurs remarques de la part des élus.

Elle propose que la rédaction de ce règlement soit revue, corrigée et complétée en tenant compte des remarques formulées. Un exemplaire de la version finale sera adressé à chaque élu très prochainement.

Elle propose les tarifs suivants, charges comprises (eau, électricité, ordures ménagères) pour la location d'une chambre :

- 300 € pour le colocataire responsable de l'ensemble de la colocation et de l'entretien des abords
- 400 € pour les autres colocataires
- 450 € pour un couple de colocataires

Le loyer est payable d'avance le 10 de chaque mois. Un dépôt de garantie égal à un mois de loyer sera demandé à la signature du bail.

Elle informe l'assemblée qu'elle a reçu une première candidature en la personne de Monsieur Mathias Darrieux, guide saisonnier auprès du Centre de Préhistoire du Pech Merle, qui accepte d'être responsable de la colocation, et d'assurer l'entretien des abords.

Il est nécessaire d'établir un contrat de colocation d'un logement meublé en résidence principale, sur lequel figure la désignation des locaux et les conditions générales de location, et auquel est annexé un état des lieux.

Mme le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer les contrats de location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **unanime**,

- Autorise Mme le Maire à signer le contrat de colocation d'un logement meublé (maison Lemozi), à compter du 9 décembre 2024, dans les conditions citées ci-dessus.
- Autorise Mme le Maire à signer les contrats de colocation au fur et à mesure des demandes.

## QUESTIONS DIVERSES

- **Devis clôture Pech Merle** : Mme le Maire présente les deux devis reçus concernant la fourniture du matériel (piquets, fil de clôture, tendeurs, ressorts etc...) pour l'installation d'une clôture électrique aux abords du site du Pech Merle afin de permettre le pâturage de brebis qui assureront l'entretien du lieu.

Devis de la coopérative Natera : 712 € HT

Devis de la SARL Technopaturage de Fargues : 698,50 € HT

Le devis de la SARL Technopaturage de Fargues est validé. Il est à noter que Mme Delpech Agnès n'a pas pris part à la décision.

*L'ordre du jour étant épuisé  
La séance est levée à 21h15.*